



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	15 mars 2018	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	15 mars 2018	En exercice : 50 Présents : 35 Votants : 49

Séance du mercredi 21 mars 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi vingt et un mars deux mille dix-huit à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19 h 37), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAIN, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, Mme Bernadette MONNIER, M. Jean-Yves MESNY, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Jacques COURTAT, M. Laurent CHAT, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, procuration à M. Michel DEFRANCE
M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER
M. Serge BLOUET, procuration à Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU
M. Claude PERREAU, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Yves MESNY
Mme Monique PAUTRÉ, procuration à M. Nicolas SORET
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAIN
M. Thierry LEAU, procuration à M. Didier MIGNON
Mme Emilie LAFORGE, procuration à M. Bruno JAN
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Eliette ITALIANO, procuration à M. Laurent CHAT
M. Alain PETER, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
Mme Laure FARO, procuration à Mme Sylvie BLANC
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Lionel BOUTIN, suppléé par Daniel EMERY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Délégation d'attribution au Président d'intenter une action en justice

Objet : Délégation d'attribution au Président d'intenter une action en justice

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour le conseil communautaire de déléguer au Président une partie de ses attributions, à l'exception de certaines matières précisément définies ;

Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Président représente en justice l'établissement public de coopération intercommunale ;

Considérant que l'habilitation accordée au Président par l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales de représenter la Communauté de Communes en justice ne recouvre pas le droit d'agir seul en justice devant les tribunaux administratifs et pénaux, qu'il convient donc au conseil communautaire de transférer l'exercice de cette attribution au Président de la Communauté de Communes du Jovinien ;

Considérant que la mise en place d'une telle délégation doit permettre d'apporter de la souplesse au fonctionnement de la Communauté de Communes ;

Considérant que le conseil communautaire donne délégation au Président pour la durée du mandat ;

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 8 mars 2018,

Vu l'exposé du président,

Le conseil communautaire
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Délègue au Président l'attribution suivante :

Intenter les actions en justice au nom de la Communauté de Communes du Jovinien ou défendre la Communauté de communes du Jovinien dans les actions intentées contre elle, et ce pour tous les litiges qui la concerne.

Cette délégation est valable devant les juridictions administratives et pénales tant en première instance qu'en appel ou en cassation et dans le cadre d'une constitution de partie civile,

Autorise les vice-présidents en cas d'empêchement du Président de la Communauté de Communes du Jovinien d'exercer cette attribution dans la limite de leur délégation.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET

Date de réception
par la Sous-Préfecture : 12/04/2018

Date de publication : 12/04/2018